

FICHE DE CHOIX D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

D.E.S. DE PHARMACIE

Responsable pour l'UFR de Pharmacie : Pr VANELLE

Responsable niveau 2 PIBM : Pr LACARELLE

D.E.S. D'INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE

Responsable pour l'UFR de Pharmacie : Pr RATHELOT

Année universitaire 2015-2016

NOM :

(Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénom (s):

Filière : Pharmacie (niveau 2 : PPHR / PIBM) IPR

(A cocher)

Année : 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année

(A cocher)

<u>UNITES D'ENSEIGNEMENT DE BASE</u>			
	Responsables	UE choisis en 2015-2016	
		Semestre d'hiver	Semestre d'été
<u>Pharmacie Clinique et Dispensation</u>			
Pharmacie Clinique Générale **	Pr VANELLE		
Pharmacie Clinique Spécialisée (quota : 20 places disponibles – présence obligatoire – 3 absences maximum tolérées - voir modalités de sélection auprès du Service de la Scolarité)	Pr BRAGUER		
Dispositifs Médicaux (quota : 26 places disponibles)	Dr HONORE		
Pharmacocinétique, métabolisme des médicaments, adaptation de posologies	Pr ILIADIS		
Recherche biomédicale et Recherche thérapeutique : stratégie et gestion des essais thérapeutiques	Pr LACARELLE		
Toxicologie appliquée à l'Etude de la sécurité du médicament	Pr LACARELLE		
<u>Economie de la santé et Vigilance</u>			
Documentation et Communication, Information médicale et Informatique **	Pr VANELLE		
Organisation et Gestion hospitalière. Politique des achats	Pr RATHELOT		
<u>UNITES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNELLES</u>			
Stratégie de la créativité : innovations pharmaco-chimiques *	Pr VANELLE Pr TERME		
Stratégie de la créativité : innovations anticancéreuses *	Pr BRAGUER		
* choix validé après entretien avec le responsable de l'UE			
** tout interne inscrit à l'UE en début d'année et ne le validant pas en raison d'absences répétitives ne pourra se réinscrire à l'UE l'année suivante			
*** quota : 30 places disponibles			

Signature de l'interne

Visa du tuteur
(pour la filière
IPR uniquement)

Visa du
coordonnateur
(pour la filière
IPR uniquement)

Date limite de retour de la fiche de choix : le 06 novembre 2015